



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Exposition excessive des enfants aux écrans

Question au Gouvernement n° 1591

Texte de la question

EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Janvier.

Mme Caroline Janvier. Madame la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, les enfants de deux ans passent en moyenne cinquante-six minutes par jour devant les écrans ; une moyenne qui passe à vingt-sept heures par semaine pour les enfants âgés de 7 à 12 ans et à trente-sept heures pour les jeunes de 13 à 19 ans. Ces chiffres dépassent largement les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), alors que les effets sur la santé, l'attention, les apprentissages, le langage, le sommeil, l'alimentation ou encore la santé mentale – avec des risques accrus de dépression – sont connus.

Il nous faut agir, car c'est un défi majeur de santé publique. C'est pourquoi, dès 2021, nous avons travaillé, avec Renaissance – mon groupe parlementaire –, sur ce que nous avons qualifié de « mal du siècle ». Notre mobilisation a abouti, le 7 mars 2023, à l'adoption, à l'unanimité, par l'Assemblée nationale, de ma proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans.

M. Jocelyn Dessigny. Quel sens des priorités !

Mme Caroline Janvier. Cette proposition de loi est axée sur deux sujets : d'une part, la sensibilisation des parents, d'autre part, la formation de l'ensemble des professionnels en contact avec les enfants. Toutefois, elle est en attente d'examen par le Sénat depuis près d'un an. C'est pourquoi je souhaiterais savoir si le Gouvernement entend l'inscrire à l'ordre du jour. J'aimerais également connaître les mesures – vous en avez déjà évoqué certaines – que le Gouvernement prévoit d'engager en la matière. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Mme Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles. Permettez-moi de reprendre les chiffres que vous venez de citer, parce qu'ils sont essentiels : cinquante-six minutes d'exposition par jour pour les enfants de moins de deux ans ; une heure vingt pour les enfants âgés de 3 ans, 3 ans et demi ; une heure trente pour les enfants de plus de 5 ans. C'est aujourd'hui, plus que jamais, un sujet primordial. Et la surexposition aux écrans, vous l'avez rappelé, constitue une menace.

Les parents, les professeurs, les professionnels de santé, les chercheurs ont tous tiré la sonnette d'alarme. Cette prise de conscience s'est faite également grâce aux travaux des parlementaires, à qui je veux rendre hommage – je pense en particulier au rapport que vous avez publié au nom de la commission des affaires

sociales, ainsi qu'à la proposition de loi de M. Laurent Marcangeli visant à instaurer une majorité numérique à 15 ans ou encore aux travaux de la majorité engagés notamment par le président Bruno Studer. Cette mobilisation nous a permis, conformément au cap fixé par le Premier ministre, de tenter de reprendre le contrôle – la majorité y travaille depuis 2017.

Vous l'avez rappelé, les écrans sont multiples : téléphones, ordinateurs, télévision. Les conséquences de cet excès d'exposition sont dramatiques pour nos enfants. C'est pourquoi le Président de la République a annoncé, le 16 janvier dernier, la création d'une commission, présidée par la neuropsychiatre Servane Mouton et le professeur Amine Benyamina, addictologue, qui devrait rendre ses conclusions dès le mois de mars prochain. Cela nous permettra de dresser un constat relatif à l'impact des écrans sur la santé physique et mentale et de disposer d'évaluations sur l'efficacité des dispositifs, d'élaborer une nouvelle doctrine de régulation en fonction de l'âge et de la nature des contenus et de proposer des outils adaptés.

C'est avec vous, parlementaires, que nous apporterons les réponses nécessaires, parce qu'il y va de l'égalité des chances : la surexposition aux écrans peut entraîner une perte de chances et nous savons bien qu'il existe des écarts en fonction des situations socioprofessionnelles ou territoriales. Nous sommes et nous serons au rendez-vous, parce qu'il s'agit d'une priorité pour nos enfants : prévenir, informer et accompagner.

(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1591

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 février 2024